Notre Grand Concours de la Reconstitution

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A peine avions-nous accepté l'aimable invitation que notre rédacteur en chef, M. Lucien Le Masson, exposait au brave travailleur l'objet de sa visite...

— Vous avez participé au grand concours de la Reconstitution ?

— Mais oui Monsieur !

— J'ai la grande joie de vous apprendre que vous êtes le premier gagnant !...

L'heureuse nouvelle arrive comme un coup de foudre. L'homme qui la reçoit pâlit, tremble, reste interloqué. Un silence... puis trois mots tombent prononcés d'une voix faible.

— Merci... merci... Monsieur !

M. le Masson remet au gagnant le diplôme qui lui confirme officiellement l'agréable nouvelle. M. Delfanne en prend connaissance, tremblant encore, tremblant toujours...

Un honnête ouvrier

Et la conversation s'engage...

M. Delfanne remis de son émotion compréhensible nous dit sa joie, nous parle de sa vie.

— Agé de 31 ans, marié depuis sept ans, le favorisé de la fortune travaille à la mine depuis l'âge de 13 ans. Par son assiduité au travail, il a conquis l'estime de ses chefs et s'est élevé au poste de surveillant, qui le conduira sous peu il l'espère à celui de porion.

Dans l'humble logis étincelant de propreté, le bonheur règne. Les débuts du ménage cependant ont été douloureux. Un enfant est mort en naissant. Deux ans plus tard, Mme Delfanne faillit mourir en couches. La santé revint. Aujourd'hui on vit, en travaillant.

Le ménage attend un troisième enfant, qui, il l'espère vivra cette fois, et apportera au logis le bonheur tant attendu.

Un habitué des concours

Fidèle lecteur de notre « Réveil » depuis sa tendre enfance, M. Delfanne a participé en 1923, à notre grand concours des Célébrités, et depuis lors à tous les concours organisés par le « Réveil illustré » jamais la chance ne l'a favorisé.

« J'ai aussi fait, nous dit-il, le concours du Tour de France organisé par le journal « Les Sports du Nord » dont je suis un assidu lecteur. Une erreur commise dans l'évaluation kilométrique des distances m'a seule empêché de compter parmi les gagnants ».

Et il ajoute : « Dans ma vie je n'ai gagné qu'une chose, cette lampe de cuivre », qu'il nous montre, et qu'il a rapportée d'une foire de la région.

« C'était jusqu'ici toute ma chance ! Elle m'a coûté plus de 600 francs ! ».

Une promesse à tenir

Continuant notre entretien, nous apprenons que le gagnant du concours de la Reconstitution a conclu avec un ami, concurrent lui aussi, un pacte verbal qu'il s'agit aujourd'hui de respecter.

— Voyez-vous, nous dit-il, j'ai promis, si je gagnais le premier prix, d'offrir une motocyclette à mon camarade de travail. L'engagement était réciproque... Je dois m'exécuter...

— Et vous le ferez ?

— De grand cœur... J'ai donné ma parole. Je la tiendrai...

On ne peut qu'applaudir à ce beau geste qui est celui d'un honnête homme.

— Et de votre prix qu'en ferez-vous ?

— Notre interlocuteur sourit... « Ma femme est économe ». C'est sa réponse...

Nous avons compris... L'enfant qui va naître aura plus tard sa dot...

M. Delfanne pose ensuite très aimablement en homme de mineur devant notre photographe. Puis il sort de sa cave, une vieille bouteille de dernière les fagots.

Oui, on peut l'assurer, le premier prix de notre grand concours est bien tombé. Il apporte l'aisance au foyer d'un fidèle lecteur de notre cher « Réveil », d'un brave et honnête travailleur...

Marcel POLVENT.

Des détails

On le voit par la liste que nous publions en première page, que notre toute première impression sur les résultats possibles du concours s'est entièrement confirmée.

En ce qui concerne la **Première question**, ce sont les localités de la zone de feu et de mort du Pas-de-Calais qui l'emportent.

Pour ces localités s'est prononcée la majorité des concurrents qu'ils soient — comme nous l'avons déjà dit — des régions de Dunkerque, de Saint-Quentin, d'Avesnes ou de Boulogne. Le choix semble d'ailleurs assez logique. On ne peut certes nier le sacrifice au plein sens du mot de ces cités martyres.

De toutes les localités en compétition **Lens** l'a emporté et de beaucoup, avec une forte avance.

Entre **La Bassée** et **Lillers**, la partie a été un moment indécise. Mais La Bassée n'a pas tardé à progresser et à devancer sa rivale La ville martyre du Nord est finalement sortie seconde avec une respectable majorité.

Plus ardue a été la lutte entre **Souchez** et **Vimy**, classées respectivement 4e et 5e. La première commune a sans doute dû au fait d'avoir été prise et reprise onze fois dans la même journée par les armées belligérantes, de sortir quatrième au classement. Nous devons ajouter toutefois que Souchez ne l'a emporté que de justesse sur Vimy. Quelques centaines de voix seulement de majorité sur les dizaines et les dizaines de milliers de concurrents.

La majorité s'est prononcée pour elle. Il faut s'incliner.

Au classement viennent **dans l'ordre** se suivant à faibles intervalles en dehors de la liste type.

Albert, Armentières, Givenchy-lez-La Bassée Bailleul, Bapaume, Saint-Quentin, etc...

La deuxième question

Pour la deuxième question (communes ayant accompli le plus bel effort de reconstitution) les places ont été beaucoup plus disputées encore.

Ici les votes ont varié à l'infini.

Des communes comme **Albert, La Bassée, Béthune, Arras**, ont longtemps marqué une certaine avance, mais les prévisions ont changé. Un revirement s'est produit...

De toutes les villes sur le rang, seule **Lens** a toujours figuré bonne première. A aucun moment elle n'a été menacée. Sa victoire est donc **absolue**.

Lièvin a eu longtemps maille à partir avec **La Bassée**. Dans les derniers 50.000 bulletins à examiner cette dernière commune qui l'avait emporté à la première question a retrogradé cependant au point d'être exclue de la liste type.

Hénin-Liétard a eu cette chance de toujours se présenter avec une bonne moyenne. C'est ce qui lui a valu sa place incontestée de troisième. Pourquoi cette régularité dans les votes ?... Qui le dira... Ce sont là les surprises toujours possibles dans les concours.

Quant à **Saint-Quentin** et **Lille**, elles ne l'ont emporté que de peu sur les communes rivales. Elles ne se suivent d'ailleurs qu'à faible intervalle.

Venaient ensuite dans l'ordre, après les communes de la liste type :

Albert, La Bassée, Béthune, Arras, Armentières, Roubaix, Orchies, Tourcoing etc...

Quels que soient les résultats du referundum, les 36 localités choisies parmi tant d'autres ont toutes méritées à titre égal la reconnaissance du Pays.

Comme toutes les localités des régions envahies, elles ont mérité par leur vaillance, par leurs immenses sacrifices, l'admiration de la nation entière.

Les suffrages obtenus

Très variables aussi ont été, les nombres indiqués comme suffrages que devaient obtenir : 1° la commune classée première pour l'importance de la dévastation.

2° la commune classée première pour l'effort de reconstitution.

Pour ces deux questions subsidiaires qui conformément au règlement ne devaient jouer qu'en cas d'ex æquo, les concurrents se sont laissé aller aux plus invraisemblables fantaisies.

On a trouvé au dépouillement des chiffres variant de plusieurs **centaines** seulement, à plusieurs millions, vous lisez bien millions !!!

Les chiffres atteints réellement, bien que déjà élevés ont été plus modestes.

On a vu plus haut qu'ils étaient respectivement de **126.328** et de **117.472**.

Nous devons souligner cependant, que ces chiffres ne représentent que les nombres de voix obtenus par **Lens**. 1° Pour l'importance de la dévastation ; 2° Pour l'effort de reconstitution.

Les autres gagnants

Voici donc le Grand Concours de la Reconstitution terminé.

Chères lectrices, amis lecteurs, vous connaissez maintenant le nom du premier gagnant.

Demain lundi vous trouverez dans notre journal le nom du second, de l'heureux, qui emporte l'automobile.

Les jours suivants nous continuerons à publier la longue liste des heureux lauréats.

Suivez attentivement notre journal et voyez si la chance vous a favorisée.

Un affreux accident d'auto à La Madeleine-lez-Lille

Hier, à 11 heures 15, un terrible accident, provoqué par la neige gelée recouvrant la chaussée centrale du boulevard de la République, s'est produit au coin de la rue Berthelot, à La Madeleine-lez-Lille.

Une auto à quatre places, conduite intérieure, venant de Lille se dirigeait à toute vitesse vers l'avenue Saint-Maur. Dans cette voiture, avaient pris place Mlle Lucienne Fenade, 30 ans, habitant Englefontaine et le conducteur de la voiture, assis au volant, près d'elle ; M. Debrabandt, 39 ans, habitant Brasle dans l'Aisne, représentant de commerce au service d'une maison de Château-Thierry.

La chaussée, devenue extrêmement dangereuse, par suite de la neige tombée la nuit et qui formait à cette heure-là, par suite de la gelée, une véritable piste de glace, le chauffeur roulait à bonne allure. Il venait de dépasser les refuges de la rue de Paris, lorsque son auto dérapa tout à coup.. M. Debrabandt voulut se redresser, mais n'y parvint pas ; il dérapa de nouveau.

Voyant que son véhicule dérivait de plus en plus, le conducteur appuya sur l'accélérateur pour essayer d'atteindre le trottoir, afin de s'engager dans la rue Berthelot.

A toute vitesse, l'auto s'engagea sur le trottoir et alla se jeter sur un arbre qui borde la piste cavalière. Le choc fut si violent que l'arbre fut en partie déraciné et que sa couronne de branchage fut séparée du tronc.

Le véhicule s'était littéralement écrasé et offrait un lamentable spectacle.

M. Debrabandt fut projeté contre le volant, qui lui laboura la poitrine, tandis que sa tête allait frapper contre le pare-brise de l'auto. A ce moment, Mlle Demade ayant passé la tête à travers la vitre du pare-brise, eut la carotide tranchée net ainsi que la veine jugulaire et l'artère temporale gauche. La pauvre femme fut tuée sur le coup et son sang s'épancha à flots sur la chaussée.

Quant à M. Debrabandt, il était grièvement blessé. Il portait une fracture de l'os nasal et du maxillaire supérieur. Il avait, en outre, une large plaie à l'avant-bras gauche et des contusions dans la région thoracique. Après avoir reçu des soins de plusieurs docteurs, il fut transporté dans un état grave à l'Hôpital Saint-Sauveur.

M. Dumont, commissaire de police, prévenu de l'accident, se rendit sur les lieux et fit prévenir le Parquet.

MM. Dardot, substitut du procureur de la République et Hénaut, juge d'instruction, se transportèrent à l'endroit de l'accident.

Après avoir procédé aux constatations nécessaires, les magistrats firent transporter le cadavre de Mlle Demade à la morgue et M. le docteur Lecleroq fut commis pour en faire l'autopsie. L'auto a été mise sous scellés et sera examinée par un expert.

D'après les renseignements recueillis, la voiture roulait à une allure de 60 kilomètres à l'heure.

Cet accident a produit une grosse émotion. Ajoutons que dans la soirée, l'état de M. Debrabandt était des plus alarmant.

L'accident d'automobile de la rue Jean-Bart à Lille

La victime, Mme Breton, est décédée

Nous avons relaté hier qu'une rencontre d'autos avait été la cause, vendredi, vers 15 h. 45 d'un accident dont Mme Breton, mère du regretté professeur, fut victime.

M. Christol, commissaire de police, a entendu aussitôt après cet accident les conducteurs des deux voitures : Mlle Torck et M. Edouard Marquilly. Mlle Torck ne pouvait pas être soupçonnée, c'était bien notre impression vendredi au cours de l'enquête que nous avions faite. Il n'en était pas de même du marchand de meubles, M. Marquilly sur le cas duquel nous étions fixés. Mais M. Marquilly niait avec assurance être l'auteur responsable que recherchait M. Christol.

Le commissaire de police a donc poursuivi hier son travail. Accompagné de son secrétaire, M. Christol s'est rendu rue Jean-Bart pour procéder à un vérification de la position des trois véhicules (deux autos et un camion attelé) au moment de l'embouteillage et a montré à M. Marquilly que deux roues de sa voiture étaient passées sur le corps de la malheureuse femme. A ce moment, M. Marquilly fut obligé de reconnaître et d'avouer qu'il était le conducteur responsable de l'accident.

En conséquence le commissaire l'a mis en état d'arrestation et l'a transféré au parquet de Lille. Il sera poursuivi pour homicide par imprudence.

La rentrée solennelle de l'Université de Lille

M. Diamandy, Ministre plénipotentiaire de Roumanie, a reçu le grade de docteur « Honoris Causa ».

Les séances de rentrée de l'Université de Lille, sont toujours entourées de quelque solennité. Le corps professoral en robe, les amis de l'Université, les notabilités de la ville et de la région constituent un auditoire des plus académiques. Le Conseil de l'Université y présente avec une gravité administrative le bilan de l'exercice écoulé. C'est avec joie qu'on y trouve, d'année en année, les plus heureuses initiatives. Notre centre universitaire peut être fier de sa reconstitution et le nombre sans cesse accru d'étudiants témoigne en quelle estime est tenu la variété de ses enseignements. M. Cavalier, directeur de l'Enseignement supérieur, a apporté les encouragements officiels aux dernières créations qu'a su réaliser le Conseil sous l'impulsion du jeune Recteur d'Académie. M. Albert Châtelet : un institut commercial, un laboratoire des matières grasses annexé à l'Institut de chimie : un cours de langue et de littérature roumaine à la Faculté des Lettres.

Notre photo montre marqué d'une (x), M. Diamandy, Ministre plénipotentiaire de Roumanie ayant à sa droite : M. Châtelet, Recteur de l'Académie de Lille et à sa gauche : M. Cavalier, Directeur de l'Enseignement Supérieur.

La présence de M. Diamandy, ministre plénipotentiaire de Roumanie, à qui a été conféré le grade de docteur « Honoris Causa », a donné à cette solennité le caractère d'une manifestation d'amitié franco-roumaine, manifestation qui aura pour lendemain une plus grande activité des échanges entre les deux pays latins.

La séance solennelle de rentrée

A 15 heures, M. Châtelet, Recteur et M. Lefebvre ont reçu leurs hôtes dans le cabinet du doyen de la Faculté des Lettres.

M. Diamandy, ministre plénipotentiaire de Roumanie était accompagné de sa fille, la princesse Sturdza ; Mme et M. Lecca, secrétaire de légation ; M. Jonnesco ; M. Marcovici, consul de Roumanie à Lille. On remarquait également en présence de MM. Cavalier, directeur de l'Enseignement supérieur ; Hudelo, préfet du Nord ; Henry Chavin, chef de cabinet ; Leroy, secrétaire général de la Préfecture ; Coolen, adjoint au maire de Lille ; Thellier de Poncheville, président des « Amis de la Roumanie » ; Guerre, directeur des Mines de Courrières, vice-président ; Maxime Ducrocq, Omer Bigo, membre du Conseil de l'Université ; Andra, secrétaire de l'Extension Universitaire ; Emerit, professeur de civilisation roumaine à la Faculté des Lettres ; Vincent, député du Nord ; Rivals, doyen de la Faculté des Sciences d'Aix-Marseille ; MM. les doyens des Facultés et le corps professoral en robe.

M. Cavalier qui présidait donna aussitôt la parole à M. le Recteur, président du Conseil de l'Université qui fit un remarquable tableau de la rapidité avec laquelle s'est réorganisé notre centre de Lille pendant ces dix dernières années. Divers services ont été transformés ou créés pour les besoins de la vie moderne suivant les derniers perfectionnements du commerce et de l'industrie de notre époque.

M. Malecquin a donné ensuite lecture du rapport annuel sur la situation de notre enseignement supérieur : un seul chiffre témoignerait de sa prospérité accrue. On comptait en juillet dernier environ 2.600 étudiants contre 1.400 en 1914.

L'Institut commercial

Nous avons donné à nos lecteurs lors de la création, il y a un mois, les raisons d'être de cet organisme destiné à former l'état-major des grandes entreprises industrielles.

M. Duez, doyen de la Faculté de Droit, qui préside à ses destinées, en a défini exactement la portée. Cet institut supérieur qui groupe déjà quarante étudiants s'adresse aux jeunes gens ayant déjà puisé l'enseignement de nos Ecoles de Commerce pour parfaire leur formation et créer des auxiliaires précieux à nos grandes entreprises commerciales et industrielles. Largement ouvert à tous ceux qui peuvent en bénéficier cet enseignement se complète par des cours pratiques donnés par des techniciens.

Le Laboratoire régional des corps gras

En 1917, la Chambre de Commerce de Marseille créa un Institut Technique Supérieur réservé aux industries des matières grasses, dont la direction fut confiée à M. Rivals, doyen de la Faculté des Sciences de Marseille. En 1923 M. le Ministre du Commerce, d'accord avec la Commission de liquidation du consortium de l'Huilerie, affecta une partie des fonds disponibles à l'établissement d'un « Laboratoire national des matières grasses » à l'Institut Technique de Marseille. Le laboratoire régional de Lille devient une succursale du laboratoire central de Marseille avec lequel il collaborera étroitement. Des essais extrêmement utiles aux industriels de notre région seront effectués dans cette annexe de notre Institut de Chimie. M. Panselle, professeur à la Faculté des Sciences, chargé de la direction de ce laboratoire en a rapidement fait ressortir toute l'importance.

La remise du diplôme à M. Diamandy

Le grade de docteur « Honoris Causa » de la Faculté des Lettres a été conféré à M. Diamandy, par M. Lefebvre, doyen, qui avant de lui remettre le diplôme a brièvement rappelé les mérites du récipendaire. Les titres de M. Diamandy sont nombreux depuis le temps de sa jeunesse où il suivit les cours de notre Ecole de Droit de Paris. Successivement attaché d'ambassade, ministre plénipotentiaire aux heures difficiles de la guerre, signataire du Traité de Versailles, où il représentait le pays allié, M. Diamandy est resté un chaud partisan de l'Union Latine. Son talent remarquable d'historien de la grande guerre suffirait à lui seul pour justifier cet honneur qui rejaillit sur ses collègues et amis français.

Très simplement et en un français excellent M. Diamandy remercie, faisant un bel éloge des qualités de courage et d'énergie de notre race du Nord. Il en prit de nombreux exemples à l'histoire des sièges de Lille pour finir avec les épreuves communes de la grande guerre où les deux pays se retrouvèrent dans la même glorieuse destinée.

M. Diamandy qui signa il y a deux ans avec M. Briand un traité d'arbitrage franco-roumain, qui consacre cette union, a terminé par un bel éloge de la paix et de la fraternité humaines.

Après une allocution du président, M. Cavalier, qui a promis au nom du ministre de l'Instruction publique d'aider de son mieux au développement de l'Université de Lille, M. Châtelet a remis la médaille de l'Université à M. Diamandy et au directeur de l'Enseignement supérieur.

La séance de rentrée a été suivie d'une réception intime au Cercle des Etudiants où M. Thellier de Poncheville a célébré l'amitié franco-roumaine.

Ce matin nos hôtes visiteront les nouvelles installations à l'Institut de Chimie et les collections d'art de la Faculté des Lettres.

L'ancien pharmacien de Malo-les-Bains a été interrogé hier

Hier, à 9 h. 15, l'ancien pharmacien Schuttelaere, de Malo-les-Bains, qui vendait les pilules du « docteur Ali » a été extrait de la maison d'arrêt de Dunkerque pour être conduit au cabinet d'instruction.

Le transfert eu lieu en taxi. Le prévenu prenant soin de dissimuler son visage dans un col relevé et dans un chapeau mou qui lui tombait sur les oreilles.

Au Palais de Justice, M. Schuttelaere, assisté de Me Degand son avocat, fut appelé par M. Delattre, juge d'instruction, à s'expliquer sur la façon dont il faisait connaître ses produits.

Il a donné les noms de tous les journaux dans lesquels il vantait les qualités de ses pilules périodiques fabriquées par le « docteur Ali » et qui étaient vendues 11 francs la boîte.

Aux pharmaciens qui étaient ses dépositaires, il laissait une remise de 2 fr. 50.

M. Schuttelaere a annoncé que ses cachets étaient inoffensifs puisqu'ils ne contenaient que l'aloès, de la gentiane et du bicarbonate de soude.

Cette façon d'opérer faisait gagner à M. Schuttelaere environ 90 %.

M. Delattre s'en est tenu à ces précisions et a libéré — de son interrogatoire — le prévenu à midi.

Il a regagné toujours en taxi, et la tête enfoncée dans les épaules, la maison d'arrêt de Dunkerque.

Le juge d'instruction a commis le docteur Lemaire pour examiner une dame R... de Saint-Pol-sur-Mer, qui aurait obtenu le résultat attendu des drogues du « docteur Ali ».

Le Polonais qui tua sa fiancée a été condamné à 20 ans de travaux forcés par les Assises du Pas-de-Calais

C'était hier la dernière journée de la session des assises du Pas-de-Calais. Les jurés avaient à juger une histoire d'amours ensanglantées, au cours de laquelle un mineur polonais, Szymaneki François, 25 ans, demeurant à Hersin-Coupigny, tua à Mazingarde, à coups de revolver, sa fiancée, une compatriote Edwige Pawloski, 21 ans. L'accusé avait en vain, son coup fait, cherché à se donner la mort.

La Cour le condamna à vingt ans de travaux forcés et la partie civile obtint un franc de dommages-intérêts.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les affaires de dommages de guerre

A DENAIN, OISY-LE-VERGER ET HERIN

Ancien cafetier à Denain, Achille Lorieux, qui exploitait dans cette ville un commerce d'instruments de musique avait, quelques mois avant la guerre, décidé de le céder. Mais en attendant que la cession devint définitive, il y avait installé comme gérant, son successeur éventuel, M. Gustin. Après quoi il était parti habiter Oisy-le-Verger où il possédait quelque bien.

En 1916 il quitta cette localité pour aller s'installer à Hérin où il vécut maritalement avec une dame Beroyer.

En novembre et décembre 1920, Lorieux établit un dossier pour les dommages subis dans chacune des trois localités où depuis 1914 il avait résidé. Le total des préjudices subis s'élevait pour les trois dossiers à la somme de 82.871 fr. 31 valeur 1914 et à 285.220 fr. 10 valeur de remplacement.

Lorieux toucha 65.032 fr. 62 d'avances.

Mais une enquête révéla que le sinistré avait porté comme disparus ou détruits des instruments de musique, qu'il avait enlevés lui-même de sa maison de commerce de Denain et que, d'autre part, les très modestes maisons qu'il possédait à Oisy-le-Verger et à Hérin étaient loin d'avoir la valeur qu'il leur avait attribuée.

Dans ces conditions Lorieux se vit traduire devant le Tribunal correctionnel de Valenciennes qui le condamna pour escroqueries aux dommages de guerre à 3 mois de prison avec sursis, à 1000 francs d'amende et à la déchéance des trois quarts de ses droits à dommages.

Sur appel de sa part, l'affaire a été plaidée hier de nouveau. La Cour estimant la chose bien jugée, a confirmé purement et simplement la décision des premiers juges.

A. TILLOY

Commencées voici huit jours, les débats d'une autre affaire de dommages de guerre se sont poursuivis hier, devant la Chambre des appels correctionnels.

Il s'agissait de M. Emile Milon, cultivateur à Tilloy, que le Tribunal de Douai avait condamné à 300 francs d'amende, au remboursement de 5 637 francs d'avances perçues et à la déchéance des trois quarts de ses droits à dommages et de M. Adolphe Foulon, ex-greffier de la Commission cantonale de Marchiennes, condamné, lui, pour complicité, à 500 francs d'amende.

Après avoir entendu les plaidoiries de Me Payen, pour l'Etat partie civile de Me Soland et Escoffier pour les deux prévenus la Cour a renvoyé l'affaire à huitaine pour l'arrêt.

Un dévoyé

Avant et pendant la guerre, Jean Dufour, d'Escaudœuvres, n'avait mérité que des éloges. Ouvrier travailleur et honnête, il avait été, en outre, un soldat courageux et brave.

Mais après l'Armistice, Dufour changea du tout au tout.

Faut-il attribuer cela à ce que sa femme l'avait abandonné ? Toujours est-il que dans l'arrondissement de Valenciennes et dans le Cambrésis, il se livra depuis 2 toutes sortes de méfaits.

Maintes fois condamné pour vols, escroqueries vagabondage, etc..., Dufour s'était vu infliger dernièrement pour un nouveau vol quatre mois de prison avec la relégation par le Tribunal de Valenciennes

La Cour n'a pu se montrer moins sévère que les premiers juges et elle a confirmé la condamnation de première instance.

Un acquittement

Pour fraude alimentaire, le Tribunal de Lille avait condamné le marchand de lait Hector Patou à 50 francs d'amende.

La Cour a conclu à l'innocence du prévenu et l'a acquitté.

Pour les Assises

Rendant un arrêt d'incompétence, la Cour a renvoyé devant la Chambre des mises en accusation, Charles Popieul, de Dunkerque, inculpé d'outrages publics à la pudeur.

Un vilain Monsieur

Maurice Texier exerçait à Valenciennes, le métier peu reluisant, mais lucratif, de souteneur.

Pour vagabondage spécial, la Cour a octroyé à cet « homme du milieu » quatre mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour

R. J.

La politique régionale

M. Henri Lefebvre a donné sa démission de conseiller général du canton de Roubaix-Est

On nous communique :

« Les bruits qui avaient couru relativement à la démission de M. Henri Lefebvre de son mandat de conseiller général du canton de Roubaix-Est, sont aujourd'hui officiels.

« M. Lefebvre, spontanément, a exposé à la Commission administrative, puis à l'assemblée générale du Parti Socialiste, les raisons qui lui faisaient désirer se démettre de sa fonction.

« C'est donc en plein accord avec l'organisation politique de laquelle il relève que M. Henri Lefebvre a adressé, à M. le Préfet du Nord, sa démission de conseiller général du canton Est de Roubaix.

« Des élections pour pourvoir à son remplacement à l'assemblée départementale auront vraisemblablement lieu dès l'année 1929. »

A propos d'un chef-d'œuvre découvert à Hautmont

Que vaut la belle « Napolitaine » de M. Paradis ?

(De notre envoyé spécial)

Nous avons signalé hier, qu'un habitant d'Hautmont possède un tableau de prix signé d'un peintre réputé et qu'on attachait à ce tableau une valeur inestimable ou, pour être plus juste, inestimée. Nous avons eu, hier, l'occasion de voir le propriétaire du chef d'œuvre et le chef d'œuvre lui-même qui est malheureusement un peu abîmé.

En déménageant...

M. Georges Paradis, ancien industriel, âgé de 48 ans, un excellent homme dont le soucis des affaires et les veilles prolongées ont prématurément blanchi les cheveux, quitta en avril 1928 sa demeure de la rue Gambetta à Hautmont, pour aller se fixer 18, rue Victor-Hugo, dans la même localité, où il habite un coquet appartement qui est sa propriété de M. Jean Boutoy.

Or, M. Paradis, qui est veuf — sa femme est décédé durant la guerre — mit récemment de « l'ordre dans ses meubles » et le tableau dont il est question retint d'autant plus son attention que des amis, sans doute versés en matière d'art pictural, lui conseillèrent de le faire expertiser malgré sa mutilation.

Une Napolitaine à la fontaine

Le chef-d'œuvre, une toile de 1 mètre de haut et de 80 centimètres de l'arge, représente une aimable Napolitaine se rendant à une fontaine — ou en revenant, l'encadrement est riche. Dans le bas, à droite, une signature : A.-J. Van Imschoot, peintre belge réputé qui brossa en 1835 les traits réguliers de la belle Italienne.

D'après l'enquête qu'a faite M. Paradis, cette toile faisait partie de la galerie de tableaux d'un tisseur de Gand, M. Bernaerts dont la collection valait, paraît-il, plusieurs millions avant la guerre. La « Napolitaine à la fontaine » a été offerte avant 1914 à Mme Paradis, aujourd'hui défunte, et transportée chez cette dernière, sous emballage soigné ; il fut même payé, nous a affirmé le détenteur actuel, une assurance contre les risques du transport de 7.000 francs et vous pensez bien, ajoute-t-il, que « je ne la lâcherai pas facilement et que j'attendrai le résultat de l'expertise que je vais provoquer ».

La balafre

L'œuvre de Van Imschoot, qui appartient aussi bien à l'école hollandaise qu'à l'école flamande et qui possède une galerie au Musée de Bruxelles est emballée dans une caisse à claire-voie métallée dans l'arrière cuisine de Mme Ancieux, non loin de la gare. Elle a de la tenue, mais il est fâcheux que la fort jolie Napolitaine, dont les cheveux noirs, les yeux brillants et profonds ainsi que l'attitude lascive reflètent bien les charmes des ardentes Italiennes, ait été balafrée par suite d'un stupide accident de déménagement. La toile, en effet, est coupée depuis la tempe gauche du sujet jusqu'à son sein.

Nous ne sommes pas qualifié pour dire que ce tableau a telle ou telle valeur et M. Paradis ne nous en voudra pas si le troublant regard de la séduisante Napolitaine nous empêche personnellement de l'estimer à sa juste valeur.

Michel LABOURÉ.

LE SCANDALE de la "Gazette du Franc"

Mise sous scellés de 1.600.000 fr. saisis chez Mme Hanau

M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu hier matin à « La Gazette du Franc », rue de Provence pour procéder à la mise sous scellés des 1.600.000 francs de titres saisis au domicile de Mme Hanau à Boulogne. Ces titres seront ultérieurement remis à M. Coutant, syndic. Les titres provenant des saisies effectuées tant à « La Gazette » que dans les Sociétés dirigées par Mme Hanau, sont actuellement entre les mains du syndic. Ce dernier qui est en rapport constant avec les nombreux souscripteurs du trust Hanau-Bloch établira le montant du passif. Cette opération demandera un très long délai étant donné le désordre des livres de comptabilité et le manque de renseignements sur le nombre exact des souscripteurs.

Une demande de mise en liberté en faveur de M. de Courville

Me Michel, avocat de M. de Courville, vient d'adresser à M. Giard, juge d'instruction, une demande de mise en liberté provisoire de son client qui réclame en même temps une expertise médicale.

Me Michel, dans sa lettre, fait valoir l'âge et l'état de santé de M. de Courville, qui depuis trois ans déjà, souffre de troubles circulatoires graves.

Il fait ressortir également les services éminents rendus par M. de Courville au pays qui, alors qu'il était directeur général des services du Creusot, a doté l'armée française du canon de 155 court, l'un des artisans de la victoire.

Il démontre en outre que M. de Courville a agi de parfaite bonne foi en signant sans se rendre compte tout ce qu'on lui présentait.

Nombreuses victimes du krach dans la région d'Avesnes

On croit que les victimes du krach de la « Gazette du Franc » sont nombreuses dans la région d'Avesnes. Il s'agit de petits épargnants ayant placé de 10.000 à 100.000 francs dans cette affaire.

On cite le cas d'un petit village situé à proximité de Sains-du-Nord, le village de Ranisan, qui ne compte que 230 habitants, pour la plupart herbagers et dont le montant des sommes envoyées à la « Gazette du Franc » approcherait un million.

De nombreuses plaintes ont été adressées au Parquet.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Très nuageux, vent faible variable. Faible hausse de température, gelée la nuit. Température en hausse.

FEUILLETON DU 16 DECEMBRE 1928. — N° 29

le docteur rouge

ROMAN D'AVENTURES ET D'AMOUR

PAR Jules Mary

Ah ! si l'on savait ? Mais qui l'apprendra jamais ? On croit que je le fais, j'ai donc réussi à tromper le monde ; j'ai réussi à te tromper toi-même, ô ma Blanche adorée, puisque parfois tu me redoutes comme un ennemi, moi dont l'amour fera mourir. Aimant, j'aimant, je dois paraître de haïr ; ayant pour toi une passion infinie, mortelle, je dois être indifférent à toutes tes fantaisies, dur pour tes moindres caprices. Est-il une souffrance comparable à la mienne ?»

Les autres feuillets des mémoires étaient sur ce ton. Certes, le doute n'était pas permis. Il suffisait de lire ces phrases enflammées, maladives souvent à force de passion concentrée, pour s'apercevoir que Gilles aimait Blanche d'amour ! Effroyable secret !

Pierre, terrifié eut pourtant le courage de lire jusqu'au bout, jusqu'à la dernière ligne.

Et quand il eut fini, il regarda autour de lui, comme s'il sortait soudain cauchemar, surtain de ne point mais la foudre éclater sur sa tête, la maison s'effondrer, les campagnes se bouleverser, et quelque cataclysme changer la face du monde. Etait-il donc possible que le ciel pût rester serein, que le soleil pût brillchanter, les fleurs se fleurir et de parfumer les champs, les hommes de vivre et que la nature se renouvelât sans cesse, alors que, sous le ciel, à la face du soleil, au milieu des oiseaux et des fleurs devant la nature bienfaisante et sous le regard des hommes, un amour aussi monstrueusement coupable s'étalât impuni ?...

Pierre Morgand eut peur pour Blanche.

L'enfant ignorait tout, cela paraissait vrai : mais le comte se contiendrait-il jusqu'à la fin ?

Puisqu'il était capable d'avoir conçu un pareil sentiment, à quoi ne fallait-il pas s'attendre ?

Pierre, une heure auparavant, revenant du parc, ne voyait plus pour lui qu'un parti à prendre son départ brusque, qui le séparerait de Blanche, c'est-à-dire le guérirait en l'éloignant de la cause du mal.

A présent, tout était changé.

Partir, c'était livrer Blanche au danger, sans défense... Il fallait donc rester.

Sa résolution fut vite prise.

Il resterait.

Mais que faire des feuilles, confidentes du secret, qui lui avaient livré l'amour du comte ?

Les lui renvoyer ?

Impossible ! Neut-ce pas été sinon lui donner la certitude du moins lui inspirer le soupçon que Blanche connaissait son amour ?

Les [illegible]

Mais elles pouvaient s'égarer... le hasard qui les avait livrées au jeune homme pouvait se renouveler... pareille aventure pouvait faire voltiger ce secret de bouche en bouche, car ceux auxquels il tomberait n'auraît point peut-être autant d'intérêt que Morgand à le cacher.

Les détruire ?

Mais il se privait, contre Gilles, d'une arme terrible, pour le cas où l'amour du comte deviendrait dangereux.

Que faire ?

Après bien des hésitations, il résolut de les garder.

— Elles ne me quitteront pas, se dit-il on ne les aura qu'avec mon sang... je les défendrai au péril de ma vie.

. . . . . .

Cependant Caradec, nous l'avons dit, était descendu précipitamment pour ressaisir, dans les allées du jardin, les feuillets envolés.

Il passa par l'escalier de service aboutissant à l'office et la cuisine, ce qui explique comment il ne s'était point rencontré avec Pierre Morgand.

Celui-ci rentrait au moment où le marin arrivait sous les fenêtres de Gilles, de telle sorte que Caradec ne fit que l'apercevoir.

Caradec chercha consciencieusement les feuillets, fort étonné de n'en trouver aucun.

— Je veux que le diable me crique et me croque si je sais ce qu'ils sont devenus... murmurait-il.

Et il s'en alla, d'allée en allée, d'arbre en arbre, de massif en massif, de fleur en fleur, soulevant les feuilles, écartant les branches, fouillant avec un soin méticuleux.

Il se gratta la tête et réfléchit profondément.

— C'est donc que M. Morgand les aura ramassées, dit-il.

Et comme justement Pierre, très pâle, sortait du château, il s'approcha de lui et demanda :

— Pardon, excuses n'auriez-vous pas trouvé là... tout à l'heure... des feuilles de papier envolées du bureau de monsieur ?

— Non, fit Morgand, d'une voix brève.

Et il passa. Caradec réfléchit de nouveau.

— C'est donc alors qu'elles auront été poussées au large ? Vingt piques d'abordage !... Voyons voir...

Il recommença ses recherches, parcourant le jardin en long et en large.

L'orage éclatait en ce moment, la pluie tombait par torrents, en gouttes chandes, larges et drues. Le tonnerre grondait, les éclairs illuminaient les noirs nuages qui couvraient le ciel.

Mais Caradec n'y prenait point garde.

— C'est bon, c'est bon l'eau, ça me connaît, grognait-il.

Tout à coup, il se pencha vivement, laissant échapper une exclamation satisfaite et ramena du bout du doigt une feuille de papier trempée d'eau, sur laquelle l'encre faisait de larges taches violettes.

— En voici une. Les autres ne doivent pas être loin.

Il n'était pas impossible, en effet, que les autres feuillets fussent aux environs, poussés là par le vent si loin que cela fût du château.

Caradec continua donc ses recherches, mais le reste du manuscrit semblait disparu, évanoui, il n'en existait point de traces.

Force fut au marin de se contenter de ce qu'il avait trouvé.

Mais déjà il se disposait à retourner au château quand il eut l'idée de jeter un coup d'œil sur le papier souillé et macéré qu'il avait ramassé.

Nous avons dit que de larges nuages d'encre violette s'étaient malencontreusement sur le papier, rendant les phrases à peu près illisibles, à l'exception de quelques-unes.

Caradec porta sur l'écriture un regard désolé.

Il ne savait pas lire : peu lui importait donc ce qu'il y avait là-dessus, mais ce qui l'intéressait, ce qui le pouvait faire vivement gronder par le comte, c'était le gâchis d'encre qui rendait inutile le feuillet.

— Rendre ça à M. de Miremond, en cet état, se dit-il, c'est comme si je tendais le dos à cent coups de garcette... Je crois bien qu'il dormait quand je suis entré dans sa cabine ; il s'est pas aperçu que les papiers s'étaient envolés par le sabord et il a tout fourré pêle-mêle dans l'habitacle... Puisqu'il ne s'est aperçu de rien... à quoi bon lui donner l'éveil... D'abord, ça le contrarierait peut-être... ensuite, si la chose a de l'importance, gare à l'averse qui tomberait sur moi !

Ces réflexions terminées, Caradec secoua doucement la feuille pour